

Le 28 mai 1999

PACTE EUROPEEN POUR L'EMPLOI:**DECLARATION DE L'UNICE EN VUE DU SOMMET EUROPEEN
DE COLOGNE, 3 ET 4 JUIIN 1999**

1. L'Europe a un besoin urgent d'une plus grande création d'emplois, pour abaisser ses niveaux excessifs de chômage qui – comparativement à d'autres économies industrialisées – sont beaucoup plus élevés et d'une nature à dominante structurelle.

La création d'emplois ne peut être réalisée, et soutenue, que par une meilleure compétitivité – des entreprises comme de l'environnement économique et réglementaire – une croissance économique accrue et des réformes structurelles effectives, surtout sur les marchés du travail, visant à augmenter la flexibilité et l'efficacité.

2. L'UNICE a pris connaissance de la proposition de la présidence allemande, “Pacte européen pour l'emploi: pour une plus proche coopération pour développer l'emploi et la réforme économique en Europe”, qu'elle estime devoir promouvoir la coopération entre tous les acteurs concernés par la politique économique, aux niveaux national et de l'UE.

L'UNICE soutient l'objectif de la poursuite d'une stratégie pour l'emploi intégrée et équilibrée, dans un cadre de stabilité monétaire et de discipline budgétaire. Du point de vue de l'UNICE, cependant, il est essentiel de rappeler que, s'il y a clairement place pour une meilleure cohérence entre ces différents domaines, l'accent primordial des politiques visant à promouvoir plus d'emploi doit être mis sur la réforme économique et structurelle. La coordination des politiques n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen: l'UE devrait s'attacher à faciliter la coopération et les échanges des meilleures pratiques.

3. Afin d'éviter les attentes irréalistes quant à ce qu'il est possible de réaliser au niveau de l'UE, les aspects suivants devraient également être pris en compte.
 - (i) Ce sont les Etats membres, et non l'Union européenne, qui sont les responsables au premier chef de la conception et de la mise en œuvre des politiques pour l'emploi. Celles-ci devraient rester en phase avec les lignes directrices européennes pour l'emploi, ainsi qu'avec les impératifs macro-économiques et les exigences de compétitivité.
 - (ii) Le principe de subsidiarité et l'autonomie de toutes les parties impliquées dans les politiques économiques et de l'emploi devraient être pleinement reconnus et respectés, tant à l'égard des procédures que sur les questions de fond. Plus spécifiquement, en ce qui concerne l'évolution salariale, il faut absolument préciser que la responsabilité incombe aux partenaires sociaux, conformément aux différentes situations économiques et pratiques nationales, et ne se situe pas au niveau européen.

- (iii) Etant donné ces considérations, il serait plus approprié – au lieu de rechercher un “pacte”, impliquant éventuellement des engagements contraignants – d’œuvrer en faveur d’un renforcement d’un processus volontaire d’échanges d’informations et de dialogue au niveau de l’Union européenne.

4. L'UNICE appuie les trois objectifs énoncés dans la proposition, à savoir assurer une politique macro-économique libre de toutes tensions, améliorer la mise en œuvre de la stratégie coordonnée pour l'emploi du processus de Luxembourg et renforcer les réformes structurelles dans le sens du processus de Cardiff, qui devrait être accentué.
- (i) S'agissant des politiques macro-économiques, l'UNICE peut accepter, sur le principe, l'approche proposée pour établir un dialogue qui – d'un point de vue autant technique que politique – associerait le Conseil, la Commission, la Banque centrale européenne et les partenaires sociaux européens. Toutefois, ce dialogue macro-économique, qui devrait s'articuler autour de l'exercice annuel des grandes orientations de politique économique, doit se dérouler dans les cadres institutionnels existants et respecter les prérogatives et l'autonomie de chacune des parties concernées, notamment celles de la BCE et des partenaires sociaux. Dans ce contexte, le caractère bilatéral et autonome du dialogue social européen devrait être correctement identifié dans la proposition de la Présidence et différencié de la nature tripartite d'autres organes, tels que le Comité permanent de l'emploi.
 - (ii) Concernant la stratégie intégrée pour l'emploi du processus de Luxembourg, l'UNICE s'inquiète de constater que la mise en œuvre n'est pas toujours équilibrée. En général, les Etats membres ont tendance à se concentrer sur les recommandations les moins controversées, et n'ont pas progressé sur des questions clés comme la réduction de la charge fiscale totale pesant sur les entreprises ou sur les coûts de main-d'œuvre indirects. Parvenir à l'équilibre dans la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi est donc un objectif décisif pour l'avenir. L'UNICE ne soutient pas l'introduction d'objectifs quantifiés supplémentaires dans le cadre de ces lignes directrices.
 - (iii) En ce qui concerne le processus de réforme structurelle de Cardiff, l'UNICE est d'avis qu'il devrait être plus ciblé et renforcé, afin d'accélérer les réformes économiques et structurelles dans le cadre de l'achèvement du marché unique et de la nécessité d'alléger la charge réglementaire pour les entreprises, et tout particulièrement les PME. La responsabilité de ce processus est encore trop diluée entre les diverses formations au Conseil et la Commission, et il est donc difficile d'évaluer le rythme des progrès accomplis.
5. En conclusion, l'UNICE est prête à engager un dialogue constructif avec les autorités de l'Union européenne, afin de dégager les moyens d'améliorer les synergies et la cohérence entre les politiques macro-économiques, de l'emploi et structurelles, de manière à engranger des résultats plus probants dans la lutte contre le chômage. Cependant, ce processus ne peut en aucun cas se substituer à des actions politiques insuffisantes, ni à des mesures stratégiques inadéquates. Tout comme la synergie et le dialogue, les propositions de la présidence allemande devraient donc refléter également la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des politiques convenues – avant tout les réformes économiques et structurelles. Elles sont critiques pour l'Europe si celle-ci veut relever les défis qui se posent et tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et une intégration économique approfondie dans le cadre de l'Union économique et monétaire.